

Compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2017

Présents: Aimé SABOT, Delphine LAFUSTE, Dominique SOULIE, Leslie DUNNING, Alain MARTY, Sheila ANTAKI, Gérard CHASTAGNOL, Jean-Luc VIVIER, Christel SEVERAC.

Absent : Gisèle DESTRUJEL, excusée

Secrétaire de séance : Delphine Lafuste

Début de séance à 20h30

1/Approbation du compte-rendu de séances du conseil municipal du 28 Février 2017

Le compte rendu du 28 février a été approuvé à 9 voix sur 9.

2. Budget 2016

Le maire a présenté les différentes composantes du budget communal

Sur le budget de fonctionnement:

-les recettes : dotations de l'Etat, impôts locaux, subventions, participation grand Cahors pour les plus importantes

-Les dépenses : Charges à caractère général (matériaux, EDF...), charges de personnel, les écoles et la participation au grand Cahors, pour les plus importantes.

Sur le budget investissement :

-les recettes : restitution TVA, taxe d'aménagement, et l'excédent de fonctionnement ainsi que les subventions.

-les dépenses programmées : Sécurisation D47, cimetière du bourg et Mairie sale des fêtes.

Le budget fonctionnement/investissement a été présenté en équilibre

3/ Budget primitif

Le budget primitif a été explicité et détaillé pour chaque ligne budgétaire.

Le montant du budget de fonctionnement est de: 218 941 €

Le montant du budget d'investissement est de 146 358 €

Le détail du budget peut-être consulté en mairie.

Le budget a été adopté à 9 voix sur 9

4/Vote du taux des taxes

Les impôts locaux représentent environ 45% des recettes : La taxe d'habitation (TH), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFN).

Vu l'augmentation des bases de l'état et malgré les baisses sensibles des dotations de l'état, le conseil décide de ne pas augmenter les taxes suivantes :

- Taxe d'habitation,

Votes pour l'augmentation de 0%: 9

Absention : 0

Votes contre l'augmentation de 0% :0.

- Taxe foncière bâtie

Vu l'augmentation des bases de l'état, le conseil propose une augmentation de 0% de la taxe foncière bâtie

Votes pour l'augmentation de 0%: 9

Absention : 0

Votes contre l'augmentation de 0% :0

- Taxe foncière non bâtie

Vu l'augmentation des bases de l'état, le conseil propose une augmentation de 0% de la taxe foncière non bâtie

Votes pour l'augmentation de 0%: 9

Absention : 0

Votes contre l'augmentation de 0% :0

La valeur des taux pour 2017 s'établissent à :

TH : 10,38

TFB : 19.27

TFNB : 167.97

Les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie. (Lors de l'élaboration de la délibération une erreur matérielle est survenue il faut lire sous la présidence de « Jean-Luc VIVIER », Maire en lieu et place de « Aimé SABOT »).

5/ subvention apprenti

Le maire informe l'assemblée que la chambre des métiers et artisanat demande une participation financière de 80€ pour un élève apprenti résident sur la commune.

La délibération pour la subvention est votée à 9 voix sur 9

6/Questions diverses

-Le maire à fait le point sur l'état d'avancement du PADD du futur PLUI.

2016, diagnostic

2017, élaboration du PADD, plusieurs réunions de concertation, plusieurs débats en conseil communautaire et municipal ont eu lieu, plusieurs autres sont prévues. Plus d'info sur www.grandcahors.fr

2018, Débat et fin de l'élaboration du PADD.

-Hameau du mas Lacombe. Pour solutionner les divers problèmes qui se posent dans ce secteur, sécurisation de circulation, sécurité incendie et approvisionnement en eau, un groupe de travail a été créé. Les services de l'état et du département seront sollicités.

Fin de la réunion : 23H06